



Règlement particulier de la compétition

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

I. ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro **2601760** et sous le nom « **Bondy Young Tour étape 2** ». Il se déroule le Mardi **29 Décembre 2026** au Gymnase André Rémond (*Rue du Pont de la forêt, 93140, Bondy*), 6 terrains.
- 1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD doit être en possession de sa licence compétition au plus tard à l'avant-veille de la date du tirage (13 Décembre 2026) et ne pas être sous le coup d'une suspension aux dates du tournoi.
- 1.4 La Juge-Arbitre de la compétition est **ALLARY Violette**. Ses décisions sont sans appel. La Juge- Arbitre est en droit de disqualifier totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2
- 1.5 La GEO principale de la compétition est **WENG Clia**.
La GEO secondaire est **PHILIPPE Pauline**.

II. ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

- 2.1 Le tournoi **Bondy Young Tour étape 2** est un tournoi « régional » qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « poussin », « benjamin », « minime », « cadet », « junior ».
- 2.2 Les séries proposées sont *Benjamin, Minime, Cadet, Junior pour les séries NC à R5. Les TOP seront constitués en fonction du nombre de participants, en mode élite (CPPH des joueurs à la date d'arrêt des inscriptions). Une série élite est proposée pour les Cadet et Junior. Les tableaux proposés sont le SH et SD. Les Poussins joueront si possible dans le tableau SI.* L'organisation se réserve le droit de séparer la série en SH et SD en fonction de l'affluence.
- 2.3 *Le simple se joue en intégralité le mardi.*
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules (en respect du dispositif fédéral sur la confection des tableaux. Annexe 3.1A11) (avec 2 sortants par poule pour les simples suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x), de diviser une série en plusieurs subdivisions afin de garantir l'homogénéité.
- 2.6 En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7 *Les tableaux seront ouverts avec un minimum de 4 inscrits en simple.*
- 2.8 *Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du badminton.*



III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions ouvrent au 30 Septembre 2026 à 12h. La date limite d'inscription est fixée **au Lundi 3 Décembre 2026 à 23h59**. Les classements seront arrêtés à cette date pour la composition des tableaux.
- 3.2 Le nombre maximum d'inscrits est de 120 joueurs. Une liste d'attente par tableau et par série ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées ou mises en ligne au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
- 3.3 La date du tirage au sort est fixée **au Lundi 14 Décembre 2026 à 23h55**. Le CPPH sera mis à jour à cette date uniquement pour la définition des têtes de série et le calcul de la valeur des tableaux. Cette mise à jour n'affectera pas la répartition dans les tableaux sauf exception décidée par la juge arbitre afin de respecter la règle des 1000 points
- 3.4 Les inscriptions se font directement sur Badnet et eBad.
- 3.5 Le règlement se fait uniquement via Badnet *ou eBad*.
- 3.6 La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Élite (meilleur CPPH le jour de la clôture des inscriptions)**.
- 3.7 *Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau, 2€ étant reversés à la FFBaD. Toutes inscriptions non payées seront placées automatiquement en liste d'attente.*
- 3.8 *Les surclassements sont autorisés sous conditions :*
 -Un joueur peut être autorisé à se surclasser s'il se trouve dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie visée et que l'écart de point n'est pas trop important. Par exemple : un joueur Cadet D7 peut être surclassé dans le tableau Junior D7/D8. Un joueur Minime D7 ne peut être surclassé dans le tableau Junior D7/D8.
 -La demande de surclassement doit être faite par les parents ou le coach.
- 3.9 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le mardi de 8h00 à 22h00.
- 3.10 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une erreur lors de l'inscription sur les outils numériques sont supportées par le joueur et ou son club en cause.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi **Bondy Young Tour étape 2** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits. Il doit prévenir et justifier son forfait sur l'interface MyFFBAD.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction.
- 4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier n'a pas fait de démarche pour se désinscrire au moins sur l'un des deux avant les tirages au sort.
- 4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit (mail) à l'organisateur, dans les plus brefs délais.



📢 si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;

- Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif sur MyFFBAD. **Une copie du justificatif pourra également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

V. ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

- 5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact renseigné numériquement (badnet). Elles sont également visibles sur Badnet et eBad. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation à la juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les *RSL Tourney 3*. *Les volants ne sont pas fournis sur les finales.*
- 5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **4 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Les règles relatives aux obstacles seront communiquées par la Juge arbitre en début de compétition.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers techniques, les officiels techniques et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation au tournoi **Bondy Young Tour étape 2** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur les différents supports de communication du club ou des organes déconcentrés (FFBAD, LIFB, CODEP), voire sur d'autres sites de badminton. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- 5.14 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité



physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

